

La dernière heure a sonné chez Gainair

Pour les salariés qui ont travaillé parfois près de quarante ans sur le site, la pilule est dure à avaler. Reste à savoir que faire. Une cellule de reclassement sera mise en place lundi.

Emeline Collet
ecollet@larep.com

A Autruy-sur-Juine, l'abatement rivalise avec le soulagement. Hier matin, le tribunal de commerce d'Orléans a pris acte de l'absence de repreneur. Et prononcé la cessation totale d'activité de l'entreprise Gainair. Attablés autour des machines qui servaient jusque-là à fabriquer des gaines de ventilation, les salariés discutent de leur avenir dans le silence d'un atelier qui ne sert plus depuis près d'une semaine. Ils attendent 17 heures. La fin de leur « acte de présence ». Demain soir, ils rangeront définitivement leurs affaires.

« C'est toute une carrière qui part en fumée »

« Je fais quoi, moi ? Je prends ma retraite ? Je la prends pas ? » Comme la plupart des 110 employés, Patrick est dans le flou. Chez Gainair depuis 41 ans, il devait aller chercher son dossier de retraite anticipée cette semaine. « Normalement, j'aurais



DÉPART. Demain soir, les salariés prendront le car pour rentrer chez eux, comme d'habitude. Mais cette fois, ils ne reviendront pas. Dès lundi, après une réunion avec le liquidateur judiciaire, les lettres de licenciement partiront.

atteint les 173 trimestres au mois de mars. C'était bon. Mais quand j'ai expliqué la situation à mon conseiller, il m'a dit que j'allais devoir faire un an et quatre mois de plus, à cause de la réforme des retraites ». Autant dire que la liquidation judiciaire de l'entreprise tombe mal.

À quelques mètres, un autre salarié se demande bien comment il va pouvoir retrouver du travail. À 55 ans, il ne se fait pas d'illusion. « À côté d'un gars

plus jeune, qui n'aura pas mes prétentions salariales, l'employeur ne se posera certainement pas de question. » Et pourtant, il va falloir continuer de payer l'école d'ingénieur de son fils, le studio et la voiture. « C'est toute une carrière qui s'en va en fumée. Je suis entré chez Gainair il y a 37 ans. Je n'avais en poche qu'un CAP et un BEP en mécanique générale. Ça fait mal aux tripes. Ç'aurait été beau de finir ici ».

Dès lundi, une cellule de reclassement va être mise en place. « Le personnel de chantier (43 personnes, NDLR) a plus de chances d'être embauché par la concurrence », espère Sylvette Gérard, secrétaire du comité d'entreprise. « Certains ont d'ailleurs déjà été démarchés. Pour les autres, ce ne sera pas la même chose... » Malgré l'amertume de quitter une entreprise où certains ont passé toute leur vie, « il faut être honnête, il était

temps que ça s'arrête, aussi dur que ce soit psychologiquement », estime Jean-Noël Boyer, délégué syndical (CFDT). « Il n'y avait plus de commande. La concurrence européenne et la crise nous ont forcés à baisser nos prix de près de 20 %. On était déjà très juste. Et, depuis le redressement judiciaire, nous perdions des clients. »

« Le projet n'a jamais été crédible »

Il y avait bien l'ombre d'un espoir, quand un ancien salarié a proposé de reprendre l'entreprise, mais son projet « n'a jamais été crédible », jugent ensemble le comité d'entreprise et les délégués syndicaux. « Ses deux sociétés ne totalisaient jamais que douze salariés, dont une bonne partie faisait partie de la famille. Or on ne dirige pas une entreprise de 51 salariés (ceux que le repreneur voulait garder, NDLR) de la même façon. Il s'est présenté comme le bon Samaritain qui vient nous sauver et nous n'avons pas eu voix au chapitre. Il n'a d'ailleurs pas su nous apporter de garantie sur le volet financier ». ■

REPÈRES

Tribunal. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire le 16 mai dernier.

Créances. Il s'agit de rembourser les dettes contractées par la société. Elles sont estimées à plusieurs millions d'euros.

Liquidation. Le site risque d'être démantelé, pièce par pièce.